

FINANCES

Délibération n°09: FIN - Approbation du budget ZA de Suèvres 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57.

CONSIDÉRANT la note budgétaire annexée à la convocation du présent conseil communautaire.

Le Président détaille les grandes masses du contenu du budget « **ZA de Suèvres** ».

Il est proposé au Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : D'ADOPTER le budget primitif 2026 du budget « **ZA de Suèvres** » tel que présenté ;

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Président de son exécution.